

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



DE-2026-02-03 CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHERVEUX

Rapporteurs : Marie-Pierre MISSIOUX et/ou Angélique CAMARA

Madame la vice-présidente déléguée expose que les repas fournis par la SPL SARCEL, tous les mercredis de l'année à l'accueil de loisirs de Cherveux, sont payés par la commune de Cherveux.

En effet, celle-ci a souscrit un contrat avec la SPL pour la fourniture des repas du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

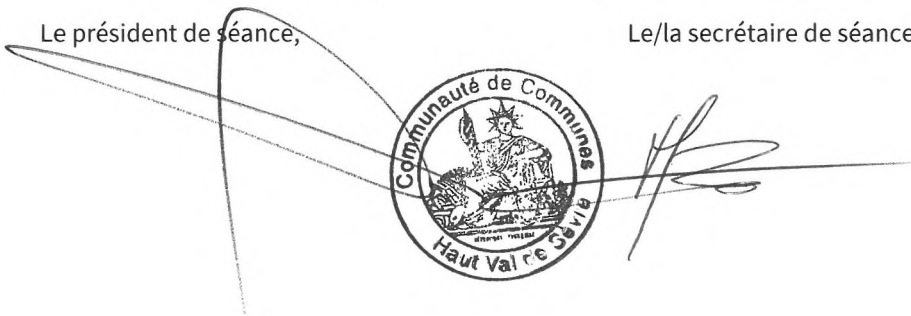
La convention établie avec la commune pour le remboursement des repas du mercredi prenant fin le 2 juillet 2025, il convient de la reconduire dans les mêmes conditions sur les 2 prochaines années scolaires (2025-2026 et 2026-2027), comme le stipule le contrat.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par les vice-présidentes déléguées, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la reconduction de la convention pour les deux prochaines années scolaires.
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,



The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for the President of the meeting, and the signature on the right is for the Secretary of the meeting. In the center, there is a circular official seal of the Haut Val de Sèvre Communauté de Communes. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Communauté de Communes Haut Val de Sèvre'.